

**DE LA COMMUNE DE GERZAT**

**DU 27 MARS 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre MONTAGNON, 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Mr Francis GUILLOCHON est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.  
Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Février 2017, l'ordre du jour est examiné.

-----

**Reprise de résultat** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les reprises anticipées de résultat suivantes :

	Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement	Report en fonctionnement
Budget commune	1 376 373.06 €	20 075.16 €	1 376 373.06 €
Budget assainissement	84 566.85 €	198 619.96 €	84 566.85 €

**Taux des contributions directes** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir le taux des contributions directes :

- Taxe d'habitation : 13.82 %
- Taxe foncière bâti : 17.65 %
- Taxe foncière non bâti : 78.97 %

**Budget primitif commune 2017** : le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions, a adopté le budget 2017 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 10 125 513 € soit une baisse de 8 % essentiellement due aux transferts de compétences voirie, espaces verts et urbanisme à la communauté urbaine. Des efforts de réductions de dépenses ont été produits par la plupart des services et une réduction de 5 % des subventions aux associations a été réalisée. En termes de recettes, il a à nouveau fallu composer avec une baisse de la DGF estimée à 151 000 €, malgré cela il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La section d'investissement s'équilibre à 3 830 503 € dont de 690 995 € de restes à réaliser de 2016. La part de travaux est en augmentation, 2 693 808 € ont été inscrits avec la répartition suivante :

- Travaux sur les bâtiments : 799 120 €
- Travaux sur les équipements sportifs : 157 150 €
- Travaux d'éclairage public : 395 000 €
- Achat de matériel : 138 820 €
- Acquisitions foncières : 250 000 €
- Remboursement du capital des emprunts : 749 000 €
- Dépenses imprévues : 204 718 €

Elle sera financée essentiellement par les résultats positifs de 2016 (1 288 823 €), des taxes d'urbanisme et fonds de compensation (310 000 €), des subventions et un emprunt de 650 000 €.

**Budget d'assainissement 2017** : malgré le transfert de la compétence à Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Municipal a du voter, à l'unanimité, un budget assainissement qui permettra d'effectuer les opérations comptables jusqu'à fin août.

**Programme d'emprunt de 2017** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le programme d'emprunt et autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat avec la banque postale pour un montant de 650 000 € à un taux fixe de 1.65 % sur une durée de 20 ans.

**Modification des taux d'abattement** : le Conseil Municipal a décidé, par 28 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, de modifier :

- le taux d'abattement général à la base pour le porter à 10 %
- le taux d'abattement pour charge de famille pour les deux premières personnes (10 %) et pour chacune des personnes à partir de la 3<sup>ème</sup> à 15 %.

**Subventions aux associations :**

<b>Délégation</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
Culture	46 760 €	31 pour 2 élus n'ont pas pris part au vote
Scolaire	4 448 €	Unanimité
Social	5 305 €	Unanimité
Sport	99 700 €	32 pour 1 élu n'a pas pris part au vote
Environnement	55 743 €	Unanimité
Action sociale	31 000 €	Unanimité

**Vente Commune à OPHIS** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de vendre à l'OPHIS la parcelle BI 862 d'une superficie de 339 m<sup>2</sup> suite au lieudit le Bourly pour un montant de 7 797 €

**Acquisition de la Commune à OPHIS** : suite à une convention de mise à disposition, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire l'acquisition de la parcelle BE 18 d'une superficie de de 2 260 m<sup>2</sup> situé rue des Marronniers pour un montant de 51 980 €.